

Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le 18/04/2024

ID : 039-243900420-20240415-90_2024-DE



Extrait du registre des délibérations
du bureau de la communauté de communes du Val d'Amour

République française
Département du Jura

Séance du 15 avril 2024

Date de convocation

08 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, lundi 15 avril à 18h00 le Bureau de la Communauté de communes du Val d'Amour régulièrement convoqué, s'est réuni à Chamblay au nombre prescrit par la loi, en présence du Président : Etienne Rougeaux.

Objet

Convention prêt à usage – Morte des Fontaines

N°90/2024

Nombre de membres

11

Présents

9

Représentés

0

Excusés

2

Votants

9

Présents

Mesdames Pate, Giancatarino.

Messieurs Rougeaux, Bigueur, Brochet, Ramaux, Chevanne, Théry Vuillet.

Excusés M. Truchot.

Absents Mme Hählen.

Vu les articles 1875 et suivants du code civil,

Vu la délibération n°104/2022 du 24 mai 2022, par laquelle le Conseil communautaire décidait d'acquérir les 6 parcelles de la morte des Fontaines sur la commune de Chamblay,

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise le Président à donner mandat de recherche de preneur à la SAFER,
- Autorise le Président à signer une convention de prêt à usage à titre gratuit pour une durée d' un an, tacitement renouvelable, avec M. Flavien Guenot et Mme Lisa Buliard portant sur les parcelles ZD 0153 d'une surface de 2 ha 64 a 68 ca et ZE 0128 d'une surface de 2 ha 31 a 32 ca, pour une surface totale de 4 ha 96 a.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Etienne Rougeaux
Le Président



Virginie Pate
Secrétaire de séance

